



Le 4 février 2022

## COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL 03/02/2022

**Présents** : André MOINGEON, Marie Cécile GUERRISI, Bernard CHABOUD, Véronique BLANCHET, Gérard BOREL, Corinne MEILLANT, Guillaume LUFT, Sylvie DUMAIN, Roseline PIRET, Yann GOAZIOU, Christel TROXLER, Nicolas ROSSILLON Gilles CELLIER, Annie BRISON, Dominique DALLOZ, Patrick CORDONNIER, Walter COSENZA, Robert LACOMBE, Stéphanie JULLIEN, Cyril DUQUESNE, Vanessa BURSIN, Alexandre NANCHI, Sébastien ROUX, Stéphanie VAUTE, Elmas TEKIN, Christophe HAYERE, Julie HEISSAT, Marina DELILLE, Rémy CHABBOUH.

Remise de la Marianne d'Or par le président de l'association des anciens maires du département ; M LOBIETTI accompagné de M NEUHEL, ancien maire de Leyment.

M LOBIETTI explique que :

- cette association, forte de 240 adhérents, intervient en milieu scolaire ou associatif pour des ateliers d'émulation civique.
- La Marianne d'Or a été décernée pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2007 en Dordogne, a été déposée à l'INPI en 2018.
- Ce trophée récompense les communes ayant un taux de participation > 60%, sauf pour les élections de 2021 pour lesquelles le seuil a été fixé à 50%.

M le Maire remercie chaleureusement M LOBIETTI de cette distinction mais estime que le taux de participation de 51% atteint en 2021 reste modeste. Il tient néanmoins à remercier les habitants de la commune pour leur engagement civique qui permet à Lagnieu d'obtenir cette Marianne d'Or.

M LOBIETTI précise que cette petite cérémonie était initialement prévue à l'occasion des vœux à la population mais la situation sanitaire a imposé une autre configuration.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DALLOZ

### Approbation du procès-verbal de la séance du 14/12/21.

## 1. FINANCES

### 1.1. Demande de subvention « aménagement stade de foot »

M le Maire rappelle que le stade d'honneur a été inauguré en 1983, avec les dernières interventions de mise en herbe datant de 2007. Il souligne que le bon entretien assuré a permis de maintenir une qualité acceptable mais la durée de vie possible pour cette surface en herbe a été atteinte et un renouvellement est indispensable. La commission sports réunie le 18/01/2022 a validé le principe d'aménager ce stade en surface synthétique car les conditions climatiques actuelles impliquent un arrosage conséquent des terrains en herbe.

Les équipements (cages de but, barrières) devront être mis en conformité avec les normes en vigueur : barrières grillagée sur l'entièreté du périmètre, distance entre terrain et public précise, etc.

Les pistes cendrées, essentiellement utilisées par les scolaires, ainsi que les abords seront remis en état.

Les opérations seront menées durant l'inter-saison (juin à août 2022) pour ne pas perturber les activités sportives.

Les diagnostics faits courant 2021 ont permis de valider le bon état du système de drainage : il est ainsi prévu de retirer la couche supérieure enherbée, de mettre en conformité le système de drainage, d'installer le revêtement synthétique.

M le Maire précise que les fonds de la CCPA pourront être mobilisés pour ce projet et interroge Alexandre NANCHI quant à la participation de la région AURA à ce type de projet : réponse positive est faite.

Le conseil municipal unanime

1/Approuve le projet tel que décrit ci avant

2/décide de solliciter les DETR de l'Etat, dotation territoriale du Département de l'Ain, aide de la région AURA et FAFA (fonds d'aide au football amateur).

3/Adopte le plan de financement ci-après :

<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL*		200 000	25.25%
Union européenne			0.00%
Etat – autre *			0.00%
Conseil régional		158 300	20.00%
Conseil départemental		118 795	15.00%
Fonds de concours CC ou CA		140 000	17.67%
Autres (à préciser)	FAFA	15 000	1.89%
<b>Total subventions publiques**</b>		<b>632 095</b>	<b>79.82%</b>
Fonds propres	/		0.00%
Emprunts	/	159 855	20.18%
<b>Total autofinancement</b>		<b>159 855</b>	<b>20.18%</b>
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	/	<b>791 950</b>	<b>100.00%</b>

### 1.2. Subvention restauration de la charte

Bernard CHABOUD, adjoint en charge du patrimoine de la commune, explique que ces 2 documents datant du 14<sup>ème</sup> siècle méritent une intervention. Il décrit les opérations prévues sur ces 2 pièces de 2 m et 80 cm de longueur : humidification en chambre pendant 1 mois, mise sous presse pendant 3 mois avant réparation. Il précise que des reproductions seront probablement faites en suite, pour exposition dans la salle des fresques du château Montferriand.

Le conseil municipal unanime approuve le projet et le plan de financement suivant :

<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL*			0.00%
Union européenne			0.00%
Etat – DRAC		707	35.00%
Conseil régional			0.00%
Conseil départemental		909	45.00%
Fonds de concours CC ou CA			0.00%
Autres (à préciser)			0.00%
<b>Total subventions publiques**</b>		<b>1 616</b>	<b>80.00%</b>
Fonds propres	/	404	20.00%
Emprunts	/		0.00%
<b>Total autofinancement</b>		<b>404</b>	<b>20.00%</b>
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	/	<b>2020</b>	<b>100.00%</b>

Sylvie DUMAIN demande ce que contiennent ces archives. Bernard CHABOUD répond que ce sont des actes de propriété.

Rémy CHABBOUH souhaite savoir d'où elles proviennent. Bernard CHABOUD indique qu'elles ont toujours été présentes dans la mairie.

### 1.3. Cotes irrécouvrables

Alexandre NANCHI, adjoint aux finances, explique que la TP demande que des frais de fourrière d'un véhicule, enlevé place de la Liberté le 09/02/18, pour un montant de 95.32€ soient classés en somme irrécouvrable – article 6541.

Le Conseil Municipal accepte cette procédure et dit que le montant sera inscrit au BP 2022.

### 1.4. Débat d'Orientation Budgétaire

Alexandre NANCHI commente les visuels présentés en séance :

Page 2 « objectifs du DOB » : M le maire demande aux conseillers de noter la date du 22/03 prochain, vote des budgets 2022.

Page 5 « contexte général : suite de la pandémie » : la forte reprise des activités manufacturières est la source de la forte croissance économique mondiale.

Page 7 « contexte général : inflation en France » : la croissance et reprise de l'économie permet des entrées fiscales importantes mais conduit à une inflation préjudiciable aux finances de la commune car l'énergie (électricité et gaz) est indispensable aux services rendus à la population, notamment pour chauffer les écoles.

Page 8 « contexte général : réponse de l'Etat français » : en novembre 2021, 80% de la capacité de production étaient atteints mais avec des secteurs en tension, en particulier le bâtiment, du fait des difficultés d'approvisionnement. Cela explique la baisse du taux de croissance sur l'exercice 2022 par rapport à 2021.

Page 9 « contexte général : des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse » : relativisme à avoir car l'exercice 2021 avait connu une forte baisse de ces transferts et les montants 2022 n'atteignent pas ceux de 2020.

Page 10 « contexte général : détail des PSR et RCT » : le FCTVA est en baisse car les investissements en 2020 ont été limités du fait des confinements. Les recettes tant moindres, le recours à l'emprunt est en hausse avec +72% pour l'Etat, +50% pour les conseils régionaux et seulement +2.5% pour les communes.

Page 11 « situation et orientations budgétaires de la commune » : les chiffres de 2021 sont provisoires car le CA n'est pas encore voté. Les recettes du chapitre 70 sont espérées en 2022 à un niveau proche de 2019, avant pandémie car le programme culturel et la fréquentation en piscine seront conformes aux habitudes. Le chapitre 77 restera à faible montant en 2022 car toutes les parts SEMCODA ont été transférées à la CCPA.

Pages 12 « recettes de fonctionnement » : la TH ne figure plus sur ce visuel car cet impôt local n'est plus délibéré et sera intégralement remplacé par une compensation versée par l'Etat dès 2023, sur la base des taux 2019. Seule la TFB reste levier pour augmenter les recettes fiscales communales car la base d'assiette de la TFNB est faible (9 400 188 € pour la TFB et 58 857 € pour la TFNB) donc l'impact d'une hausse des taux limité.

Page 14 « calcul de l'épargne » : l'annuité comprend charges d'intérêt (section de fonctionnement) et remboursement du capital (section d'investissement)

Page 15 « dépenses de fonctionnement » : il est flagrant que c'est sur le chapitre 011 de charges à caractère général que les recherches d'économie doivent porter puisqu'il représente 41% du total des dépenses. Mais certaines sont incompressibles comme l'énergie pour chauffer les écoles.

Page 17 « subventions » : les montants versés aux délégataires figurent sur ce graphique car sont imputés au même article budgétaire. Le détail entre chaque entité concernée par cet article 6574 est donné au moment du vote du BP et fait objet d'une délibération spécifique.

Page 18 « dépenses de personnel » : les emplois intérimaires correspondent aux remplacements faits en urgence, les saisonniers embauchés sur la piscine sont dans le volet des contractuels.

Page 20 « programme pluriannuel d'investissement de la commune » : les projets en équipements sportifs affichent les plus gros montants avec le stade de foot en 2022. Rémy CHABBOUH regrette que des investissements à ce niveau ne permettent pas de disposer d'un stade autorisant l'accueil de manifestations de niveau supérieur. Le docteur LACOMBE indique que le club joue en 5<sup>ème</sup> catégorie actuellement.

Julie HEISSAT demande à connaître les projets qui conduisent au montant important de 2024 : M le Maire répond que ce sont des montants inscrits pour faire face à des réfections des menuiseries et chauffage de la salle polyvalente et les vestiaires féminins du foot et la halle couverte en 2024.

Julie HEISSAT demande raison des montants sur la ligne « aire de jeux » : Marie Cécile GUERRISI indique qu'un projet dans un hameau est prévu en 2023 et un city stade au nord de la commune est souhaité en 2024.

Alexandre NANCHI rappelle que des recettes de l'Etat sont assurées sur le programme de la gendarmerie avec une subvention au début du chantier et des loyers dès accès aux locaux. Une part des loyers sera mise en réserve au titre des frais de GER (gros entretiens renouvellement), pour prévenir des opérations qui surviendront sur ce bâtiment communal dans les années à venir (peintures à refaire après 10 ans d'exploitation au maximum). M le maire estime que les dépenses peuvent être étalées de 2022 à 2024 et craint que les montants ne soient revus à la hausse : les services de l'Etat admettent une hausse probable de 7%, Rémy CHABBOUH indique que 25% lui semble être un chiffre plus réaliste.

M le Maire précise que l'emprunt pour la gendarmerie pourra se faire avec la banque des territoires où/et une autre banque si les conditions d'emprunt sont préférables et ne limitent pas les possibilités pour d'autres projets du budget général

## **2. SPORT**

### **2.1. Demande de dérogation pour stade de foot**

Guillaume LUFT, conseiller délégué aux sports, explique que les dimensions attendues par la FFF sont de 105 x 68 m pour accueillir des compétitions du niveau du club de Lagnieu. Le terrain d'honneur fait actuellement 100 x 68 et il ne peut être agrandi du fait des pistes d'athlétisme.

M le maire précise que cette dérogation a déjà été obtenue par la FFF mais qu'elle doit être renouvelée du fait des travaux prévus tels que détaillés ci avant.

Le Conseil Municipal unanime autorise M le Maire à demander une dérogation auprès de la FFF dans le cadre de l'aménagement envisagé.

## **3. SERVICE PUBLIC**

### **3.1. Contrat de location de la salle polyvalente**

Cyril DUQUESNE, adjoint à culture, explique des annulations de location de salle, du fait des bénéficiaires, perturbent les services et privent les autres associations de l'accès aux locaux durant ce créneau réservé.

Le Conseil Municipal unanime accepte cette modification du contrat présenté aux bénéficiaires afin qu'une indemnité de 30 % du montant de location soit versée en cas d'annulation du fait du demandeur.

### **3.2. Convention entretien piste cyclable viarhona**

Gérard BOREL, adjoint aux espaces verts - environnement et forêts, rappelle que Lagnieu ne compte que des voies vertes et pas de Viarhona sur son territoire.

M le maire regrette que cette convention ne soit qu'annuelle.

Le Conseil Municipal unanime accepte le renouvellement de la convention arrivée à terme.

## **4. VOIRIE**

### **4.1. Convention Département / travaux RD 40**

M le maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré en novembre 2021 pour approuver la mise en place d'un abri bus au chemin de Chamoux, opération menée à bien.

Il précise que ces aménagements se situant en bordure de la RD40, le département de l'Ain propose une convention qui stipule que le département prend en charge la réfection de la chaussée dès que besoin, hors les aménagements réalisés par la commune pour créer cet arrêt de bus : l'asphalte de couleur sera à la charge de la commune.

Le Conseil municipal unanime autorise M le Maire à signer la dite convention.

## **5. DIVERS**

### **5.1. Bureaux de vote aux prochaines élections**

M le maire rappelle que 4 dimanches seront mobilisateurs pour les élections présidentielles (10 et 24 avril) et législatives (12 et 19 juin).

### **5.2. Commentaires sur les tribunes du dernier LVV**

M le maire signale à Rémy CHABBOUH que les mariages pour tous sont célébrés comme tout acte d'état civil légal.

M le maire explique les baptêmes républicains, suite des baptêmes civil créés en 1794, n'ont pas de valeur légale car un tuteur ne peut être désigné que par décision du JAF, après avis du conseil de famille. Les baptêmes républicains ne sont donc pas assurés par les élus ayant pouvoir en matière d'état civil. Les demandes de mariages d'or et autres jubilés ne sont pas plus acceptés. M le maire précise que 2 baptêmes républicains ont été refusés à sa connaissance.

M le maire estime que les 30 célébrations de mariage/an, les PACS n'étant pas comptabilisés car moins chronophages, mobilisent déjà beaucoup les élus.

Rémy CHABBOUH demande si M le maire a déjà personnellement assuré des mariages pour tous.

M le maire répond qu'il n'en a pas encore effectué du fait des arrangements de planning entre lui et les adjoints mais indique qu'il assurera ses missions réglementaires le cas échéant. Dominique DALLOZ estime qu'être élu n'empêche pas d'avoir des convictions personnelles.

Rémy CHABBOUH insiste pour avoir une réponse de la part de Mr le maire qui estime que ce genre de décision ne le regarde pas : l'essentiel de la mission d'un maire est de remplir son rôle d'exécution des lois ce qui est fait sans hésitation et dans le respect des procédures à LAGNIEU

Le mode d'exécution n'appelle aucun compte rendu à Rémy CHABBOUH.

Le chef hiérarchique du maire est le préfet.

### 5.3. Composition de la liste d'opposition

Walter COSENZA demande la parole : il a pris sa décision, en son âme et conscience, et souhaite rejoindre la liste de la majorité municipale.

M le maire accepte favorablement sa demande.

Le groupe majoritaire ne souhaite pas polémiquer

Fin du Conseil à 21h30.

M le Maire,

André MOINGEON



Mme DALLOZ,

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Dalloz', is written over the text.